

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 21 FEVRIER 2012

L'an deux mil douze et le 15 février convocation du conseil municipal adressée individuellement à chaque conseiller pour une réunion qui aura lieu à la mairie le 21 février deux mil douze à effet de délibérer sur :

- Approbation du compte rendu de la précédente réunion
- Acquisition et échange de terrain avec M. LANDRIAUD – travaux RD 72
- Acquisition de terrains route du Roctaille
- Proposition d'achat de terrains par M. FILLON
- Orientations budgétaires
- Point sur les travaux du clocher de l'église
- Point sur les travaux d'ouverture de porte dans la cuisine du foyer.
- Questions diverses

L'an 2012, le 21 Février à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DUROCHER Denis, Maire

Présents : M. DUROCHER Denis, Maire, Mmes : CHASSELOUP Annie, GALY Virginie, ONNO Gisèle, POMMERAUD Brigitte, MM : BAUDIN Olivier, BAUDOUIN Bruno, BERTIN Jean-Noël, BESSONNET William, CHARRIER Philippe, CÔME Philippe

Absent(s) :

Excusé(s) : Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BOUCHET Sandra, à Mme GALY Virginie, DUBOURG Nicole, à Mme POMMERAUD Brigitte, M. KOTSIS Jack à M. DUROCHER Denis,
Excusé(s) : Mme BALLANGER Stéphanie

A été nommée secrétaire : Mme ONNO Gisèle

Le compte rendu de la précédente réunion est lu et adopté à l'unanimité.

En début de séance Monsieur le Maire demande aux membres présents d'ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir la modification des statuts de la Communauté de Communes Charente-Boëme-Charraud.

⇒ Le conseil accepte à l'unanimité

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES – CBC

Monsieur le Maire explique aux membres présents que dans sa séance du 31 janvier 2012, le conseil communautaire de Charente-Boëme-Charraud a délibéré à l'unanimité pour modifier ses statuts.

Cette modification porte sur les points 1 et 4 des compétences facultatives de la communauté. Elle va permettre, d'une part, de participer au Programme d'Intérêt Général mis en place par le Conseil Général en vue d'aider à l'amélioration des logements, et d'autre part de développer les énergies renouvelables en créant une zone de développement éolien.

Monsieur le Maire explique que pour que cette modification soit effective, les conseils municipaux des communes adhérentes doivent délibérer sur cette décision du conseil communautaire.

Monsieur le Maire demande donc aux membres présents de se prononcer sur cette modification

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Accepte la modification des statuts de la communauté de communes Charente-Boëme-Charraud, telle qu'elle a été présentée par M. le Maire

ECHANGE DE TERRAINS AVEC LES CONSORTS LANDRIAUD

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 24 janvier, de certaines acquisitions foncières nécessaires au projet d'aménagement de la RD 72, et avait relaté le contenu de sa rencontre avec Mr Landriaud et son fils, respectivement propriétaire et exploitant des parcelles AB 57 pour 105 m² et AD 20 pour 550 m².

Messieurs Landriaud avaient émis le voeu d'échanger ces parcelles contre la parcelle AD 128 qui appartient à la commune.

Le Conseil avait souhaité réfléchir à cette proposition et représenter cette question lors d'une prochaine réunion

Aujourd'hui Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il a de nouveau rencontré les propriétaires qui ne souhaitent pas autre chose que l'échange des parcelles AB 57 et AD 20 pour une superficie totale de 655 m² contre une partie de la parcelle AD 128 pour une superficie d'environ 2 036 m².

Il demande donc au conseil de se prononcer

Le conseil municipal, après en avoir débattu et délibéré,
à la majorité par

11 voix pour

2 voix contre

1 abstention

Décide de procéder à l'échange des parcelles de terrains ci-dessus citées, avec les consorts Landriaud, argumentant de la nécessité de procéder à l'acquisition des parcelles indispensables à la poursuite du projet d'aménagement de la RD 72,

Dit que les frais de bornages et de notaire seront à la charge de la commune

Donne pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer les actes à intervenir.

ACQUISITION DE TERRAINS « ROUTE DU ROCTAILLE » parcelle B 122

Monsieur le Maire explique aux membres présents que dans le cadre des travaux d'aménagement de la route du Roctaille, il faudrait se porter acquéreur d'une partie de la

parcelle B122.

Monsieur le Maire informe qu'il a rencontré les propriétaires le 28 janvier, et qu'ils ne sont pas opposés à vendre, mais souhaiteraient céder la totalité de la parcelle soit 200 m².

Monsieur le Maire propose donc au conseil d'acquérir la totalité de la parcelle à 0.62 € le m².

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide d'acquérir la totalité de la parcelle B 122 au prix de 0.62 € le m²

Dit que les frais notariés seront à la charge de la commune.

Donne pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer les actes à intervenir à cette occasion

VENTE DE TERRAINS A M. FILLON CYRILLE

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant de M. FILLON Cyrille, qui souhaite se porter acquéreur de deux parcelles appartenant à la commune de Trois Palis.

Il s'agit de la parcelle AE 40 pour 128 m² et une partie de la AE 69 pour environ 270 m².

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de répondre favorablement à la demande de M. FILLON et de lui céder ces deux parcelles au prix de
0.62 € le m²

Précise que les frais de bornage et de notaire seront à sa charge

Donne pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer les actes à intervenir.

ACQUISITION DE TERRAIN APPARTENANT A M. Gilbert GAILLARD

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il est nécessaire d'acheter 25 m² de terrain appartenant à M. Gilbert GAILLARD, pour les travaux d'aménagement de la RD 72.

Celui-ci avait proposer de nous céder la superficie dont nous avons besoin à raison de 50 € le m². Proposition à laquelle le conseil municipal avait demandé qu'un courrier soit adressé à M. Gilbert GAILLARD afin qu'il reconsidère sa proposition.

A la date du conseil municipal, n'ayant pas reçu de nouvelle proposition de M. Gilbert GAILLARD, le conseil municipal demande à prendre connaissance du prix du marché et à ce qu'un nouveau courrier lui soit adressé.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES.

Monsieur le Maire demande aux membres présents de lister les projets qui pourraient être prévus lors du prochain vote du budget primitif.

- Faire une réflexion sur l'aménagement de la carrière située dans le bourg
- Rénovation de la salle sous la mairie
- Eclairage public « impasse Bel Air » et « rue de Pierre Levée »
- Matériel de déneigement
- Bordures de trottoirs
- Achat de tivolis

Point sur les travaux du clocher de l'église

La réfection du beffroi de l'église doit se terminer très prochainement, vraisemblablement dans le courant de la semaine prochaine.

Point sur les travaux de la cuisine du Foyer

La porte a été installée en simple vitrage, elle doit être refaite avec du double vitrage. Il faudrait prévoir une lumière au dessus de cette porte.

QUESTIONS DIVERSES

- proposition de confection d'agendas gratuits, financés par les annonceurs. Ces agendas seraient offerts à la population.
- Achat d'un défibrillateur : le projet est à étudier, il faut demander plus de renseignements auprès de différentes sociétés.
- Le prochain conseil est fixé au 27 mars 2012.

Toutes les questions à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée à 22 h 45

Ont signé les membres présents :